

Nous accordons aussi à ceux qui, dans leur piété, renouvelleront leurs prières dans les mêmes conditions durant les huit jours qui suivent la Pentecôte, la faculté de gagner une seconde fois l'indulgence. Nous déclarons et ordonnons, par Notre autorité, que ces indulgences sont applicables, sous mode de suffrage, aux âmes condamnées aux flammes du Purgatoire et qu'elles pourront être gagnées chaque année à l'avenir, toutes prescriptions étant d'ailleurs, suivant la coutume, régulièrement observées.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 5 mai 1895 en la dix-huitième année de Notre Pontificat.

C. Card. DE RUGGIERO.

BIBLIOGRAPHIE

Nous lisons dans la *Semaine Religieuse* de Montréal :

—Les directeurs et directrices de maisons d'enseignement feraient bien d'inscrire, comme un ouvrage qui devra rester en permanence sur leur liste de livres de prix, le Code catholique de M. l'abbé Gosselin. C'est le commentaire du seul catéchisme autorisé dans les provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa. Ceux qui sont chargés d'instruire la jeunesse, les parents et les maîtres, y trouveront, à la suite de chacune des questions posées dans le catéchisme, des développements et des considérations tout à fait propres à les aider dans leurs explications. Aux enfants qui se préparent à faire la première communion et aux curés qui les dirigent dans cet acte si important, le Code catholique sera un guide fidèle et commode, où la sûreté de l'érudition et de la doctrine le disputent à la clarté et à la netteté du langage.

Le « permis d'imprimer » de Monseigneur l'archevêque de Cyrène recommande ce livre à l'attention de toutes les personnes soucieuses de s'instruire de leurs devoirs ou de conserver la connaissance des vérités de notre sainte religion.

A travers le monde des nouvelles

QUÉBEC.—Les Quarante Heures auront lieu à Saint-Edouard, le 23 ; à l'Île-aux-Grues, le 25 ; à Notre Dame du Saint-Rosaire, le 26 ; à Broughton, le 28.—La nouvelle chapelle des Dames Franciscaines est placée sous le vocable de saint Antoine de Padoue.

L'abbé D. GOSSELIN, curé du Cap-Saint, comté de Portneuf